

Le Constitutionnel.

E. GÉRIN—Redacteur en chef.

{ DIEU ET LA PATRIE. }

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume II.

Trois-Rivières, Lundi, 29 Novembre, 1869.

Numéro 74.

Adresses d'Affaires, POUR TROIS-RIVIÈRES.

L. DESAULNIERS, Avocat, bureau et résidence, rue Hart.

M. DOUGALL & HOULISTON, Avocats, rue Platon.

M. ALHIOT & LABARRE, Avocats, bureau rue Bonaventure.

P. E. PANNETON, Avocat, bureau et résidence, rue St.-Joseph. M. Panneton suit les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.

P. A. BOUDREAU, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure près de l'Église paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat, bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat bureau rue Alexandre.

S. SEVÈRE LOTTINVILLE, Avocat, rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat, bureau au coin des rues Notre-Dame et Alexandre, en haut du bureau de MM. Hart et Desilets.

M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat, rue des Champs.

A. LEXIS L. DESAULNIERS, Avocat, Rivière-du-Loup.

O. CARON, Avocat, St. François-du-Lac.

L. E. Dr. Z. ROUSSEAU tiendra son bureau, Rue Notre-Dame, deuxième porte de la manufacture de chaussures de M. Olivier.

D. R. E. GERVAIS, Bureau, Rue Bonaventure, vis-à-vis chez H. G. Malhot, Ecr., Avocat.

NOTAIRES.

T. E. NORMAND, notaire, rue St. Joseph et Syndic officiel pour le District de Trois-Rivières, en vertu de l'acte concernant la faillite, 1864.

G. E. HART, notaire, Boulevard, ancien bureau de A. Larue & Cie.

COURTIERS.

F. ZEKIEL M. HART, Courtier, Agent et Collecteur, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON, & Cie. Courtier, rue Platon.

FEUILLETON

DU
"CONSTITUTIONNEL"

MADAME THERESE.

VII

Suite.

Et toute la troupe se remettait en route. De temps en temps on regardait Scipio, qui marchait près de moi.

"Vous avez un beau chien, faisait Hans Aden, c'est un chien français; ils ont de la laine comme les moutons et se laissent tondre sans rien dire."

Frantz Sépel soutenait qu'il avait vu, l'année précédente, à la foire de Kaiserslautern, un chien français avec des lunettes et qui comptait sur un tambour jusqu'à cent. Il devinait aussi toutes sortes de choses, et la grand'mère Anne pensait que ce devait être un sorcier.

Scipio, pendant ces discours, s'arrêtait et nous regardait. J'étais tout fier de lui. Le petit Karl, le fils du bûcheron, disait que si c'était un sorcier, il pourrait nous faire avoir une schilte, mais qu'il faudrait lui donner son âme en échange, et pas un de

HUISSIER

JOS. DE NIVERVILLE, rue Bonaventure.

REVENU.

BENONI LASSALLE, Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, bureau coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

DAM. P. V. du TREMBLAY, Architecte, Arpenteur Provincial, Ingénieur Civil et des Mines, Dessinateur, estimateur, Toiseur, Expert, etc., théorique et pratique, de Ste. Avne de la Perade, tient aussi un bureau à Trois-Rivières, rue Notre-Dame, porte voisine de chez M. F. Stolbs. Trois-Rivières, 15 fév. 1869. 3m—101

Arrivée et Départ des Malles

POUR L'ÉTÉ.

A commencer du premier Mai 1869, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se formeront à ce bureau, comme suit :

Arrivée	Départ
1 Malle pour Montréal, Québec et Sorel par le vapeur quotidien... 8.00 A. M.	8.00 P. M.
2 Malle du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidienne... 10.30 A. M.	3.00 P. M.
3 Rive Nord-Ouest, Berthier et Sorel, etc., quotidienne, excepté le Lundi... 9.00 A. M.	11.00 A. M.
4 Départ des malles par terre pour Bicancour, Gentilly, St. Pierre, les Beopets, Lotbinière jusqu'à Lévis, le Lundi, mercredi et vendredi... 10.00 A. M.	
5 Elles doivent arriver aux Trois-Rivières, le mardi, jeudi et samedi... 10.00 A. M.	
6 St. Etienne et Shawinigan, le Lundi... 10.20 A. M.	11.20 A. M.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi... 9.30 A. M.	11.30 A. M.

C. K. OGDEN,
M. P.
Trois-Rivières, 1 Mai, 1869. 67

Les machines à coudre de *Si ont* peut expédier douze plus de coton à la fois et la pique sera régulière.

Il est préférable d'acheter d'un marchand résident que d'un commis voyageur vu que ses réparations sont faites gratuitement.—
DR. PAGE.

Le "Constitutionnel," journal politique et littéraire, paraissant le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine.

Abonnement \$3.00 par année,
1.50 pour 6 mois.
Edition Hebdomadaire, paraissant le VENDREDI,
Abonnement \$1.00 par année,
0.50 pour 6 mois.

PARFUMERIES, savons de toilette, pelotte de cricquet et de toutes sortes, à vendre chez
W. A. J. WHITEFOOT.

Debats Parlementaires.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

Nous empruntons au *Journal de Québec* le compte-rendu du discours de M. Chauveau et celui de Sir George E. Cartier sur l'Adresse.

L'HON. M. CHAUVEAU.—Je ne puis laisser adopter l'Adresse sans remercier les honorables députés d'Ontario et de Berthier et aussi M. Joly.

Le chef de l'opposition a fait allusion à la lettre du trésorier d'Ontario. Il n'est pas nécessaire de discuter cette question pour le présent. Le zèle de M. Dunkin, son amour du travail sont assez connus pour nous mettre en garde contre ces avances. M. Dunkin n'a pas demandé de délais sans de graves raisons. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau qui sera soumis bientôt à la chambre pour nous convaincre que M. Dunkin a bien agi. L'on verra qu'il a fait diminuer la dette d'un million et demi. Ce n'est que le 27 juillet qu'a été fixée la base du partage et ce n'est pas la faute du trésorier si l'on n'a pu se réunir plus tôt. Si, le 31 août, M. Dunkin a demandé l'ajournement c'est qu'il manquait des papiers dont M. Wood devait avoir besoin lui-même.

Quant à l'ajournement subséquent, on ne saurait en faire un reproche à M. Dunkin, qui alors n'était plus trésorier de la Province, et ne pouvait pas régler cette question.

L'hon. M. Joly signale comme étant un défaut de notre politique d'avoir dépensé une trop grande partie du surplus. Le pays ne partagera pas son avis. Le peuple sait qu'un gouvernement ne doit pas thésauriser, mais qu'il lui incombe la tâche de développer les ressources du pays, pourvu que nous ne dépassions pas une juste limite.

Si, depuis l'Union, si grande population, avant l'Union, ce que nous faisons maintenant en faveur de la colonisation et de l'établissement des terres publiques.

Lorsqu'il s'agit de dépenses, dans la province de Québec, il est de mode, parmi les ennemis du gouvernement, de comparer notre position à celle d'Ontario. Rien n'est plus injuste que ce procédé, car l'on ne tient pas compte de points très importants. Nos dépenses sont plus considérables, il est vrai, mais n'avons-nous pas un conseil législatif à maintenir? Ne sommes-nous pas obligés d'avoir à notre service deux fois autant de fonctionnaires que le gouvernement d'Ontario? Ajoutez à cela que l'impression de tous nos documents dans les deux langues entraîne des dépenses considérables. Il nous faut encore satisfaire les exigences des différentes nationalités qui vivent dans cette province. Si nos adversaires avaient égard à ces considérations, ils finiraient par se convaincre que l'écono-

mie n'est pas un vain mot parmi nous et que ses principes servent à nous guider.

Mais économiser ne veut pas dire thésauriser. Il y a une limite que nous ne devons pas dépasser dans les dépenses, mais une sage politique nous commande d'employer nos revenus de façon à multiplier les moyens d'arriver à la prospérité. Sans doute, nous ne devons pas nous lancer dans la voie des extravagances, laisser des charges à ceux qui viendront après nous, escompter l'avenir au profit du présent, mais dépensons à propos et nous placerons à intérêt nos capitaux et nous en profiterons ainsi que les générations à venir.

M. Joly nous a dit avec un grand air d'ironie, que la commission du service civil n'avait peut-être tenu qu'une séance. C'est une assertion hasardeuse et j'ai pu lui dire qu'elle s'est réunie plusieurs fois. Lorsque la Chambre connaîtra le résultat de ses travaux, elle verra que la commission n'est pas restée inactive.

Je dois remercier M. Joly d'avoir donné son concours au paragraphe de l'Adresse. Et je suis heureux de voir que le même esprit de loyauté anime les deux côtés de la chambre. Les paroles chaleureuses de M. Joly ne m'ont nullement surpris, car son bon goût et son tact me sont connus de longue date.

J'ai été aussi bien aise d'entendre le chef de l'opposition reconnaître, au moins sur un point, la sagesse de la conduite que le gouvernement a suivie à l'égard des chemins de colonisation. Le gouvernement s'est dévoué à cette œuvre et il a été heureux de voir Son Excellence, Sir Narcisse, s'associer pour ainsi dire, à sa pensée.

Le lieutenant-gouverneur a daigné visiter lui-même le chemin du lac Saint-Jean et s'est rendu jusqu'au lac Jacques-Cartier. C'est le temps de dire à la chambre que ce chemin est terminé, et que cette partie du chemin sera bientôt praticable.

Je n'en dirai pas davantage; je laisse la parole aux députés qui désiraient faire quelques observations sur l'Adresse.

SIR G. E. CARTIER.—J'ai regretté de n'avoir pas pris part aux travaux de la dernière session, mais quoique absent, j'ai suivi de loin ses travaux, et j'ai ressenti une grande satisfaction. J'ai été agréablement affecté en apprenant que la législature avait réglé la question d'éducation. J'ai vu que vous aviez donné ample justice à nos concitoyens d'origine britannique. Lorsque nous étions à discuter le projet de confédération, j'ai entendu exprimer des craintes. L'on appréhendait que la majorité canadienne catholique ne rendrait pas justice à la minorité protestante. De mon siège, je disais aux protestants "Ne craignez rien, la législature de Québec sera à la hauteur de son rôle, j'ai fait cette promesse et j'ai été heureux de voir

que vous l'avez tenue. Je suis aussi heureux de dire que les catholiques du Bas-Canada ont toujours fait preuve de libéralité à l'égard des protestants.

Chaque nationalité doit être libre d'honorer la divinité comme elle l'entend et c'est toujours le principe qui nous a guidé. Peu nous importe comment agissent les majorités dans les autres provinces. Il nous faut agir pour que les protestants n'aient pas à se plaindre. Chez nous, ce n'est pas une question de majorité ni de minorité, mais d'individualité, et chaque croyance doit avoir pleine et entière liberté.

Je suis content de voir que l'Adresse s'occupe des chemins de colonisation. Ceux qui se reportent à 50 ans en arrière regrettent qu'on n'ait pas fait alors ce qui se fait aujourd'hui en fait de législation sur la colonisation.

On parle beaucoup du progrès d'Ontario. Nous devons nous en réjouir. Mais il faut remarquer que si le Bas-Canada n'est pas plus avancé, c'est parce que, autrefois, on a suivi une politique de déconcombrement. Sous la Chambre du Bas-Canada, il était impossible d'obtenir un octroi en faveur de la colonisation.

Il est vrai qu'Ontario est plus avancé que nous, mais il est facile d'expliquer cette différence. En 1856, on offrit un emprunt au Bas-Canada d'un million de piastres, le Bas-Canada le refusa. Le Haut-Canada se hâta de l'accepter et construisit des chemins. Avant l'Union, nous avions une somme de \$300,000 à notre crédit; eh bien, lors de l'Union, cette somme servit à payer les dettes du Haut-Canada. Je donne ces détails pour faire voir ce qui a retardé nos progrès.

De plus, le Haut-Canada a fait son profit des immenses terres qui constituaient les réserves du clergé; il a de plus profité de l'emprunt municipal. Nous n'avions que quelques centaines de piastres, le Haut-Canada valait plus de \$300,000. Nous avions encore à lutter contre la tenure seigneuriale. Le pays s'établissait avec cette charge de la tenure seigneuriale.

Quant on considère ces faits, on ne doit pas se décourager, parce qu'il a placé quelques millions dans les fonds publics. Non, il faut marcher, nous sommes à notre point de départ. Si nous n'avions pas eu la tenure seigneuriale, nous aurions dépensé \$4,000,000 pour la colonisation.

Il n'y a pas de doute que si la législature de Québec continue à marcher dans la même voie, l'avenir sera beau. J'approuve ce que M. Joly a dit: il ne faut pas trop dépenser, car si l'on fait des trous dans le sac, tout s'en va. J'approuve aussi ce qu'a dit M. Chauveau qu'il ne faut pas amasser des trésors, mais les dépenser de façon à développer les ressources d'un pays.

J'ai été heureux de voir les marques de dévouement et de respect qui

ont accueilli le fils de la Reine. C'est un prince distingué et sa visite me rappelle un trait qui fait l'éloge de son père, le Duc de Kent. Il y avait alors un homme distingué, un vrai génie, M. Bouchette, qui a écrit un bel ouvrage sur le Canada. Il n'avait pas les moyens de le faire imprimer. Il s'adressa au duc de Kent qui l'aidera en lui faisant obtenir des souscriptions en Angleterre. M. Bouchette publia ce livre rempli de renseignements sur le pays et qui forme la base de notre système de colonisation. Je dois à la mémoire de Sir Andrew Stuart, de dire que cet homme grand par son génie comme avocat, a fait tout son possible pour favoriser l'établissement des Canadiens sur les terres publiques.

ACCIDENT À MONTRÉAL.—On lit dans le *Nouveau-Monde*:

Hiers vers 9 heures A. M. le vapeur *Chambly* venait d'arriver à son quai à Verchères en route pour Montréal.

Un sleigh traîné par un jeune cheval s'avancant dans la direction du vapeur et avait déjà franchi la première moitié du quai. Dans le sleigh, il y avait outre le cocher, deux religieuses du couvent de Verchères, avec une aînée dame que l'on a dit être leur mère. Cette dernière, paraît-il, venait prendre le vapeur pour Montréal.

Tout à coup la peur s'empara de l'animal, qui fait un bond et tombe à côté du quai, entraînant avec lui sleigh, cocher, nos deux pauvres religieuses et leur mère, qui tous sont précipités d'une hauteur de plus 12 pieds et tombent la face contre des morceaux de glace qui, nous assure-t-on, n'ont pas moins de quatre pieds d'épaisseur.

Le cocher se releva sans trop de mal apparent; la dame essaya de faire de même, mais elle s'affaissa presque aussitôt. On présenta le spectacle le plus proyoxyple dont il soit possible d'être témoin. Elles avaient la figure littéralement broyée; ce n'était plus que des morceaux de chair meurtrie et ensanglantée.

Leurs corps étaient couverts de sang et elles étaient là, étendues sur la glace, sans mouvement et presque sans vie.

Lorsqu'on les releva, l'une des religieuses que l'on nous dit être la Mère Supérieure du couvent de Verchères, était dans un état désespéré.

Toutes trois furent déposées dans un traîneau, et au moment où le vapeur *Chambly* Verchères, une foule nombreuse, dans la consternation et le deuil, regagnait le village, emportant avec elle les restes presque inanimés des trois malheureuses victimes.

—

hangar sur le côté, derrière un réduit à pores, et vers le village, un petit jardin entouré de haies vives, que le père Schmitt cultivait avec soin.

L'oncle Jacob aimait ce vieux soldat; quelquefois, en le voyant passer, il frappait à la vitre et lui criait: "Adam, entrez donc!"

Aussitôt l'autre entrait, sachant que l'oncle avait du véritable cognac de France dans une armoire, et qu'il l'appellerait pour lui en offrir un petit verre.

Nous fîmes donc halte devant sa maison, et Frantz Sépel, se penchant sur la haie, nous dit:

"Regardez-moi ce traîneau. Je parie que le père Schmitt nous le prêtera, pourvu que Fritzel entre hardiment, qu'il mette la main à côté de l'oreille du vieux, et qu'il dise: "Père Adam, prêtez-nous votre schilte!" Oui, je parie qu'il nous le prêtera, j'en suis sûr; seulement il faut du courage."

J'étais devenu tout rouge; d'un œil je regardais le traîneau, et de l'autre la petite fenêtre à ras de terre. Tous les camarades, au coin de la maison, me poussaient par l'épaule en disant:

"Entre, il te le prêtera!"

"Je n'ose pas, leur disais-je tout bas."

"Tu n'as pas de courage, répondait Hans Aden; à ta place, moi, j'entrerais tout de suite."

"Laissez-moi seulement regarder un peu s'il est de bonne humeur."

Alors je me penchai vers la petite fenêtre, et regardant du coin de l'œil, je vis le père Schmitt assis sur un escabeau, devant la pierre de l'âtre, où brillait quelques braises au milieu d'un tas de cendres. Il nous tourna le dos; on ne voyait que sa longue échine, ses épaules voûtées, sa petite veste de toile bleue, qui ne rejoignait pas sa culotte de grosse toile grise, tant elle était courte, sa touffe de cheveux blancs tombant sur la nuque, son bonnet de coton bleu, la houppie sur le front, ses larges oreilles rouges écartées sur la pierre de l'âtre. Il fumait sa pipe de terre, qui dépassait un peu de côté sa joue creuse.

Voilà tout ce que je vis, avec les dalles cassées de la mesure, et dans le fond, à gauche, une sorte de bérissée de paille. Cela ne m'inspirait pas beaucoup de confiance, et je voulais me sauver, lorsque tous les autres me poussèrent dans l'allée en disant tout bas:

"Fritzel... Fritzel... il te le prêtera, bien sûr!"

—Non!

—Si!

Je ne veux pas."

Mais Hans Aden avait ouvert la porte, et j'étais déjà dans la chambre avec Scipio, les autres, derrière moi, penchés, les yeux écarquillés, regardant et prêtant l'oreille.

Oh! comme j'aurais voulu m'échapper! Malheureusement Frantz Sépel, du dehors, retenait la porte à

demi fermée; il n'y avait de place que pour sa tête et celle de Hans Aden, debout sur la pointe des pieds derrière lui.

Le vieux Schmitt s'était retourné: "Tiens! c'est Fritzel! dit-il en se levant. Qu'est-ce qui se passe donc?"

"Il ouvre la porte, et toute la bande s'enfuit comme une volée d'étourneaux. Je restai seul. Le vieux soldat me regardait tout étonné.

"Qu'est-ce que vous voulez donc, Fritzel?" fit-il en prenant une braise sur l'âtre pour rallumer sa pipe éteinte.

Puis, voyant Scipio, il le contempla gravement, en tirant de grosses bouffées de tabac.

Moi, j'avais repris un peu d'assurance.

"Père Schmitt, lui dis-je, les autres veulent que je vous demande votre traîneau, pour descendre de Paltenberg."

Le vieux soldat, en face du caniche, clignait de l'œil et souriait. Au lieu de répondre, il se gratta l'oreille en relevant son bonnet, et me demanda:

"C'est à vous, ce chien, Fritzel?"

"—Oui, père Adam, c'est le chien de la femme que nous avons chez nous."

"—Ah bon! ça doit être un chien de soldat; il doit connaître l'exercice."

Scipio nous regardait le nez en l'air, et le père Schmitt, retirant la

pipe de ses lèvres, dit: "C'est un chien de régiment; il ressemble au vieux Michel, que nous avons en Silésie."

Alors, élevant la pipe, il s'écria: "Portez armes!" d'une voix si forte, que toute la baraque en retentit.

Mais qu'elle ne fut pas ma surprise, de voir Scipio s'asseoir sur son derrière, les pattes de devant pendantes, et se tenir comme un véritable soldat!

"Ha! ha! ha! s'écria le vieux Schmitt, je le savais bien!"

Tous les camarades étaient ravis; les uns regardaient par la porte entrouverte, les autres par la fenêtre. Scipio ne bougeait pas, et le père Schmitt, aussi joyeux qu'il avait paru grave auparavant, lui dit:

"Attention au commandement de marche!"

Puis, imitant le bruit du tambour, et marchant en arrière sur ses gros sabots, il se mit à crier:

"Arche! Pan... pan... rantanplan... Une... deusse... Une... deusse!"

Et Scipio marchait avec une mine grave étonnante, ses longues oreilles sur les épaules et la queue en trompette.

(A Continuer.)



TROIS-RIVIÈRES, 29 NOVEMBRE 1869.

Chemins et transports.

Nous avons invoqué depuis plus d'un an la construction d'un chemin de fer dans la vallée du St. Maurice; nous avons tâché de démontrer que le gouvernement nous doit ce chemin, que la province est tenue en honneur de venir à notre aide. Les chemins de fer sont les grandes artères du commerce et de la colonisation. Ils rapprochent les centres commerciaux et industriels ou même les font naître. Notre siècle ne veut plus des anciens moyens de transport lents et difficiles; il a demandé à la vapeur de supprimer les distances. Dans quelques parties de l'Angleterre et dans les environs de Paris, on ne se sert presque plus de voitures ordinaires. Le wagon va sur sa voie ferrée chercher en quelque sorte le fermier à sa porte et le mène au marché, ou bien il transporte le citadin à la campagne. Et tout cela pour la bagatelle de quelques sous. Pour six sous on fait deux ou trois lieues.

C'est là, certes, l'indice d'un progrès immense auquel nous ne pouvons espérer atteindre de sitôt. Avec le temps il est probable cependant que nous en arriverons là ou même plus loin. Les chemins de fer deviendront aussi communs que les télégraphes, quoiqu'ils coûtent plus cher. Les gouvernements s'empareront des rails comme ils sont en train de s'emparer des lignes télégraphiques. Le télégraphe supprimera le bureau de poste, excepté pour les lettres d'amour, de même que le chemin de fer supprimera les carrosses, excepté pour les poètes et les amoureux qui aiment nous avoir encore, dans notre district au moins, une longue distance à parcourir avant d'arriver à cette période de la civilisation du dix-neuvième siècle. Il faut songer pour le moment à l'amélioration de nos autres moyens de locomotion. Les bonnes voies de communication sont encore plus nécessaires à l'agriculture qu'au commerce. On ne voit jamais l'agriculture fleurir à côté de chemins en mauvais ordre. La boue et les cahots enlèvent au cultivateur le plus clair de son bénéfice. La France a vu centupler sa richesse agricole depuis qu'elle est sillonnée en tous sens par ces chemins magnifiques qu'on appelle suivant la circonstance routes impériales, routes départementales, routes communales et routes vicinales. Voyez les américains, ils entendent bien ce qu'il faut en agriculture. Sur leurs chemins d'été et sur leurs chemins d'hiver ils peuvent transporter des charges considérables. Ils ne perdent pas leur temps à transporter vingt cinq à trente minots d'avoine au marché. Sur leurs larges chariots ou traîneaux ils portent trois ou quatre fois ce que portent les voitures de nos cultivateurs.

Ces idées de progrès pénétrèrent peu à peu en Canada. Les cantons de l'Est et les comtés qui avoisinent la frontière ont compris qu'il fallait mettre de côté les vieux préjugés et adopter le système américain. Ainsi une loi a été votée à la dernière session rendant obligatoire pour un certain nombre de comtés l'usage des voitures crochées. Dans les autres comtés du Bas-Canada il suffit d'une décision du conseil de comté pour rendre cet usage également obligatoire. Un jour ou l'autre il faudra pourtant qu'on en vienne, dans notre district, à recourir cette à loi pour supprimer les cahots. Dans des années où la neige tombe en très grande quantité, comme l'année dernière, on ne peut calculer jusqu'à quel point les cahots nous font tort. Quand donc entendra-t-on crier dans toutes les paroisses de notre district: à bas les cahots! vivent les voitures crochées!

Il est toujours dur de renoncer à une

vieille coutume, d'abandonner ce qu'on a vu faire à ses ancêtres; ensuite notre population s'effraie aux mesures de changements. C'est aux hommes intelligents dans chaque localité à faire des efforts pour favoriser le progrès et dissiper les préjugés.

On parle beaucoup de ce temps-ci de liberté, d'indépendance et d'annexion. Il est difficile assurément d'être plus libre que nous le sommes. Mais d'ailleurs pense-t-on que les américains s'enrichissent au moyen de leurs idées politiques? pense-t-on que les terres poussent mieux parce que le sol est républicain? Mais le Haut-Canada est éminemment prospère et cependant il obéit au même gouvernement que nous. Nous pouvons beaucoup apprendre des américains, mais nous croyons que leurs idées sur la culture des terres valent mieux que leurs idées sur la culture des nations et la forme des gouvernements. Commençons donc par prendre ce qui nous est le plus profitable avant de courir après des fantômes qui ne nous réservent peut-être que d'amères déceptions. Pour cela il faut que les hommes d'influence prennent d'exemple, ne se contentent pas de grommeler contre le gouvernement ou de soupirer après l'annexion. Les comtés de Chambly et de Verchères entreprennent un grand chemin macadamisé qui traversera les deux comtés et viendra jusque vis à vis Montréal. Voilà un exemple d'énergie qui mérite d'avoir des imitateurs et nous espérons qu'il en aura.

Echos Parlementaires.

M. Ouimet a donné avis qu'il proposerait aujourd'hui la deuxième lecture du Code municipal, mais il est évident que l'opinion dominante en chambre est de renvoyer ce code à une commission. On désigne même quelques-uns des membres qui devraient faire partie de cette commission. Nous savons que M. Gendron, député de Bagot, est bien au fait de nos lois municipales, de même que M. Le Cavalier, député de Jacques-Cartier. Mais nous ne serons pas suspect de partialité en disant que M. Geoffrion, député de Verchères à la chambre des Communes, ferait un rapport qui nous paraîtrait excellent. M. Le Cavalier et M. Geoffrion étaient considérés les deux hommes les plus versés dans nos lois municipales.

M. Ouimet a aussi un bill à l'effet d'ajouter un nouveau juge pour la Cour supérieure à Montréal. C'est M. J. U. Beaudry qui sera confirmé dans sa charge. On ne connaît pas encore les détails du projet de loi pour l'organisation d'une police provinciale. D'après ce que nous apprenons l'intention du gouvernement est d'organiser cette force sur le modèle de la gendarmerie française. Il y aura la gendarmerie à pied et la gendarmerie à cheval, qui toutes deux relèveront d'un commandant nommé pour toute la province. Il y aura des postes de gendarmerie dans les principales places sous la direction d'un officier subalterne qui lui-même aura quelques lieutenants sous ses ordres. La police des villes sera faite par ce corps et lorsque des événements nécessiteront son intervention dans les campagnes, les municipalités paieront les dépenses pendant le séjour des hommes dans les limites de la paroisse ou du comté. Il paraît cependant que la loi fera une exception pour Montréal qui aura sa propre police.

Il y a quelques années, un projet analogue est venu devant le parlement. Les villes, et surtout Montréal, se récrièrent hautement et repoussèrent l'intervention du gouvernement. Aujourd'hui, la nécessité d'une police bien organisée est plus évidente que jamais. Il importe surtout de donner un salaire convenable aux hommes de police, afin que le désir de l'argent ne leur fasse pas outrepasser la limite de leurs devoirs.

En réponse à M. Bachand et à M. Larue, M. Chauveau a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de s'occuper de la loi électorale, mais qu'il songeait cependant à présenter un projet de loi pour exiger qu'un candidat ne puisse demander la votation, sans avoir un nombre de partisans plus élevé qu'aujourd'hui. On sait qu'aujourd'hui il suffit que deux électeurs demandent la votation, pour que la province soit exposée aux dépenses d'une contestation électorale. Le but de la loi est de protéger la liberté électorale et les minorités; toutefois on comprend qu'il est aisé d'élever un peu ce nombre sans porter atteinte à la sincérité du suffrage. Mais nous regrettons que le gouvernement n'ait pas eu l'intention de fonder

comble la loi électorale. Il y aurait pourtant beaucoup à gagner.

On s'attend que M. Bachand soulèvera aujourd'hui une discussion sur les sociétés de colonisation. M. Laberge propose qu'on exige un cautionnement de tous les fonctionnaires publics, en les contraignant à prendre une police d'assurance. A l'heure qu'il est le gouvernement a le pouvoir facultatif d'exiger ou de ne pas exiger de cautionnement de ses employés.

M. Robertson, dit-on, fera vendredi prochain son exposé financier. M. Robertson n'est pas un orateur, nous l'avons déjà insinué; mais il s'exprime assez correctement. C'est lui qui, l'an dernier, faisait la correspondance parlementaire du *Pionnier de Sherbrooke* signée J. G. Naturellement il écrivait en anglais et notre confrère en était pour la peine de traduire.

La chambre a eu jusqu'à présent quatre séances qui toutes réunies ont occupé environ trois heures de temps. Il n'y a pas de quoi morfondre les députés qui ne sont pas encore habitués à la besogne parlementaire.

On dit que M. Spragge va être nommé chancelier du Haut-Canada. M. Gwynne vice chancelier et M. Cockburn, orateur de la chambre des communes, juge. Dans ce dernier cas on songe déjà à porter le col Grey, du Nouveau Brunswick, à la présidence de la chambre.

Le *Telegraph*, de Montréal, rédigé comme l'on sait par un des membres les plus distingués du barreau, prétend que toutes les nominations de juges de paix faites par notre gouvernement provincial sont nulles et que les magistrats ainsi nommés sont exposés à des poursuites s'il font arrêter ou condamner quelqu'un.

Il y a quelques jours, M. Parsons était mis à la porte de la rédaction du *Star* et M. Lanigan écrivait contre M. Parsons. Aujourd'hui c'est M. Lanigan qui est à la porte et c'est M. Parsons qui lui donne des coups de boutoir.

L'*Evénement*, journal du matin, nous est arrivé. Tout annonce une prospérité croissante qui, nous l'espérons, se maintiendra. M. Hector Fabre est un journaliste dont les succès ayons à faire son éloge.

Le dernier numéro du *Canadian Illustrated News* contient un portrait et une biographie de M. McDougall, lieutenant gouverneur du Nord-Ouest, ainsi que plusieurs autres légendes et articles d'une valeur remarquable.

Le télégraphe signale une émeute à Albi, département du Tarn, France.

Le *Times*, de Londres, parlant de l'élection de Henri Rochefort dit que les gamins de Paris ont envoyé l'un d'eux au Corps Législatif.

La lutte entre les républicains et les monarchistes continue toujours en Espagne. Les monarchistes eux-mêmes ne peuvent s'accorder sur le choix d'un roi: Les uns sont pour le duc de Gènes, d'autres veulent le duc de Montpensier; enfin quelques uns préféreraient le roi de Portugal afin de former l'union de la péninsule ibérique.

Pendant ce temps-là les révolutionnaires Cubains sous le commandement de Céspedes, veulent se soustraire à la domination Espagnole. La guerre est acharnée de part et d'autre. Mais sans l'appui des Etats-Unis Céspedes est assuré d'être écrasé. La perle des Antilles se sentira longtemps de cette tentative révolutionnaire.

Une lettre de St. Domingue, en date du 10 courant, dit que tous les chefs dominicains, parmi eux Baez, Lamentel, et Cabral, sont en faveur de l'annexion aux Etats-Unis. Le président Baez est prêt à ouvrir des négociations lorsqu'il aura l'assurance que le Congrès des Etats-Unis fera l'appropriation nécessaire.

Les partisans de Lamentel répandent des circulaires en faveur du projet.

On télégraphie de Washington, 24, qu'à une assemblée publique des citoyens un comité a fait rapport que dans deux jours seulement, on avait obtenu pour \$230,000 souscriptions et compris \$5,000 du Président Grant, pour la tenue d'une grande exposition internationale à Washington en 1871. De nouvelles souscriptions au montant de \$200,000 furent prises de suite. En ajoutant ce que la ville a souscrit, on a déjà \$1,200,000. En conséquence de ce beau résultat, on a de suite adopté des résolutions définitives pour la mise à exécution du projet.

D'après une lettre particulière reçue de Fort Garry et qu'on communique à l'*Evénement*, on aurait fort exagéré les forces des insurgés.

Le correspondant dit même que M. Provencher est tranquillement à Fort Garry et qu'il a eu le plaisir de le recevoir chez lui.

TORONTO, 25 nov.—Le télégraphe annonce de St. Paul que les insurgés se sont emparés du Fort Garry et des magasins de la compagnie de la Baie d'Hud-on, d'où ils tirent leurs provisions, ils disent que leur désir n'est pas de se soustraire à l'allégeance Britannique, mais ils ne veulent pas être annexés au Canada.

On rapporte que les Ecossais n'attendent que l'occasion favorable de se déclarer en faveur de M. McDougall.

Le Dr. Brown du Nord-Ouest a été arrêté pour avoir refusé l'usage de ses presses aux insurgés pour y imprimer leurs proclamations révolutionnaires.

Un démagogue.

M. Médéric Lanctôt a réussi dans ce qui était sa plus grande ambition: il a fait parler de lui. A force de frapper sur la grosse caisse il est parvenu à se faire entendre. Autrefois on ne parlait que du citoyen Pierre Blanchet; aujourd'hui Pierre Blanchet est éclipsé par Médéric Lanctôt.

M. Médéric Lanctôt a fait ses débuts au *Pays*. Après il eut tour à tour la *Presse* et l'*Union Nationale* qui toutes deux ont expiré entre ses bras. Mais dans toute sa carrière il n'a jamais eu qu'un but: faire de l'agitateur démagogique et sa politique était de se faire la mouche du coche de la démocratie. C'est ainsi qu'il se constituait l'adversaire de M. Cartier aux dernières élections générales, comme s'il avait été l'homme à renverser d'un coup le parti conservateur. Après la perte de cette élection aggravée par la révélation des affaires-Sinotte, il ferma boutique, laissa s'érouler son organisation de la classe ouvrière, et prit la route des Etats-Unis.

Aux Etats-Unis il laisse encore mieux percer ses défauts d'aventurier politique. Il fonde un journal, retire des abonnements autant que possible, et puis, et puis, et puis il sauve la caisse comme dans Robert Macaire. Dans les loisirs que lui laisse la chute des feuilles qu'il essaie de fonder, M. Médéric Lanctôt se fait orateur ambulatoire. Mais dans ces tournées oratoires ne croyez pas qu'il oublie la caisse. Quand il arrive dans un centre où les Canadiens sont un peu nombreux qu'un des plus remuants et il insinue adroitement que si on lui offre une bourse de cinquante dollars, il l'acceptera d'abord, puis il leur fera un discours plein de patriotisme. Nous n'inventons rien; ce fait nous a été raconté par quelqu'un qui a eu une connaissance personnelle de l'affaire dans une ville du Massachusetts. M. Lanctôt a passé près d'un an dans la Nouvelle-Angleterre et le Massachusetts s'appliquant surtout à exploiter ainsi les Canadiens. Rien n'a mis le journalisme canadien aussi en défaut dans les Etats que la conduite de M. Lanctôt.

M. Médéric Lanctôt est aujourd'hui à Détroit où il vient de commencer la publication de l'*Impartial*, grand journal de seize pages qui a les défauts ordinaires des journaux de M. Lanctôt. Les articles portent des titres flamboyants: "Guerre au mensonge," "gare aux imposteurs," "les Guénillois à la voirie". La moitié de l'*Impartial* est consacrée à la convention de Canadiens français qui s'est dernièrement réunie à Détroit. Il paraît que pour être sur le sol classique de la liberté on n'en est pas moins homme, car le compte-rendu de la convention est rempli d'injures à l'adresse d'une portion considérable des Canadiens aux Etats-Unis.

Mais où M. Médéric Lanctôt est en pleine splendeur, c'est lorsqu'il se pose en libérateur du Canada. Nous terminons par cette citation qui nous montre l'homme dans son orgueilleuse petitesse, qui nous peint en un mot la mouche du coche: "Publier un journal et libérer son pays tout à la fois, n'est pas une entreprise d'un jour, ni même d'une année. C'est l'œuvre d'une existence complète. L'énergie, la persévérance, une soumission chrétienne à toutes les épreuves, et une confiance illimitée dans la bonté et la justice de la Providence, voilà ce qui devra nous soutenir jusqu'au succès définitif de notre entreprise nationale. Ceux qui nous ont approuvé aux débuts, ne sont pas dignes de marcher sous notre drapeau, s'ils ne nous soutiennent jusqu'au bout."

Sir William Logan a résigné sa charge de chef du département de l'exploration géologique. Sir William prétend que son grand âge et ses infirmités lui rendent sa charge trop difficile à remplir. Il recommande comme successeur M. Selwyn, de l'école des mines de Londres, qui a une expérience de 18 années en Australie.

FAITS DIVERS.

—Samedi ont eu lieu, à la cathédrale, les funérailles de M. Napoléon Dupont, jeune homme très-estimé en cette ville, que la consommation a enlevé prématurément à l'affection de sa famille et de ses amis.

L'AFFAIRE GUIBORD.—C'est sur l'affidavit de M. Guibord, de MM. Alphonse Doure et A. Bois-eau, que le bref de *Monitum*, en cette affaire a été émané par la Cour. MM. Doure et Bois-eau agissent au nom de l'Institut Canadien; R. Laflamme, Eer., C. R., est l'avocat des plaignants. Le bref est rapportable lundi prochain.

—Le 9 courant, l'Evêque de Terneuve a reçu un télégramme lui annonçant la triste nouvelle de la perte dans une tempête de l'un des missionnaires les plus dévoués de son diocèse, le Révé. M. Le Gallais, de Channels.

—Nos renseignements au sujet de l'Hon. M. Latérière étaient heureusement inexacts.

Nous apprécions avec plaisir qu'il y a encore de bonnes espérances de le voir revenir à la santé.

—On pense que M. Chs. de Salaberry sera nommé à une charge importante dans le Nord-Ouest, vu qu'il y a demeuré pendant longtemps.

—MM. Hugh Allan, Geo. W. Stephens, E. H. King, Gilbert Scott, John Rankin, D. A. Smith et Henry Yates demanderont, pendant la présente session du parlement de Québec, un acte d'incorporation d'une compagnie à fonds social.

Cette compagnie fabriquera le matériel roulant ces chemins de fer. Le capital est de \$400,000, et les actions de \$300 chacune.

—S. Em le cardinal de Bonald vient de remettre à Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, son auxiliaire à Lyon, une délégation pour le représenter à Rome, suivant ce qui est prescrit dans la bulle d'indiction du prochain Concile.

—A Toronto, un nommé Shephard Clark, un gibier de prison bien connu, a tué une jeune fille dans une maison mal fermée. Il a été arrêté avec beaucoup de difficultés. Il tira quatre coups de revolver sur la police, mais sans atteindre personne.

—Nous venons de recevoir le rapport détaillé des fonds reçus pour les incendies de Québec ainsi que les sommes payées aux victimes.

Le Canada a fourni..... \$176,090.20 parties de l'Amérique..... 16,795.51 Angleterre, Irlande, etc..... 195,302.61 Autres pays d'Europe..... 1,692.50 Total..... \$389,180.82

—Le contrat pour la section 12 de l'intercolonial a été accordé à MM. McDonald et McBean, pour remplacer M. Elliot et Cie, qui ont abandonné le contrat.

LE COMITÉ DE LA PIPE.—Cette institution, chère aux députés, siège en permanence. Les séances sont très-suivies. Il y a déjà des pipes de culottées. Des avant dix heures, la salle est remplie de fumée et jusqu'à minuit on y voit briller le calumet.

Le meilleur moyen pour un ministre ou un aspirant ministre de gagner les faveurs de ses collègues, c'est d'y venir souvent fumer. A chaque pipe, il gagne du terrain. Cependant l'exemple de MM. Cartier, Langevin et Chauveau prouve qu'on peut parvenir sans fumer.—*Evénement*.

LA NAVIGATION.—Le *Montréal* et le *Québec* ont pris leurs quartiers d'hiver dans notre port. Le *Chambly*, *Victoria* etc, sont aussi à leur dernier voyage. Il ne restera plus que le *Trois-Rivières* qui ira demain soir à Montréal et retournera probablement encore une fois aux Trois-Rivières. Entre Sorel et Montréal, il est probable qu'il y aura un vapeur toute la semaine prochaine.—*Gazette de Sorel*.

—La législature du Vermont a passé une loi d'après laquelle celui qui dénonce un vendeur de liqueurs reçoit le quart de l'amende que ce dernier doit payer et si quelqu'un s'enivre et occasionne des dommages, le vendeur de liqueurs en est responsable.

—Une dépêche de Washington dit que le Président a, ces jours derniers, déclaré à un sénateur éminent qu'il était entièrement opposé au renouvellement du Traité de Reciprocité avec le Canada. Il serait si bien décidé qu'il aurait refusé une entrevue à M. Rose et se ferait encore de prendre la chose en considération.

—L'*Argus* de Portland dit que le Grand Tronc fait construire actuellement plusieurs locomotives en cette ville.

ENCORE UN FAUSSAIRE.—Un inconnu a tenté de faire passer lundi après-midi, un chèque contrefait de \$80 portant la signature de M. William Convey, marchand, Basse-Ville. Le porteur de ce bon falsifié se présenta dans un magasin de la rue St. Pierre et y acheta pour un montant de \$7. Il

offrit le chèque en paiement, demandant au marchand de lui payer la différence. Ce dernier, ayant quelques soupçons, envoya son commis à la banque et là, le chèque fut dûment accepté. Le commis de la banque, aussitôt après avoir apposé ses initiales sur le chèque, ayant lui aussi conçu quelques soupçons l'envoya montrer à M. Convey, qui dit de suite que c'est un chèque forgé. Le premier mouvement fait ensuite fut d'essayer de mettre la main sur le faussaire, mais il avait déjà décampé et ne put être trouvé.—*Le Canadien*.

TROUVÉ MORT.—Un individu du nom de Paschal Mercier, Négociant de la paroisse St. Valier, comté de Bellechasse, aurait perdu la vie sous les circonstances singulières qui suivent:

Sous l'empire d'une ivresse complète, notre homme réussit à se traîner jusqu'à sa charette et à forcer le dépôt du cheval qui prit, clopin, clopatin, la route de Picurie.

Pendant que Bacchus et Morphée prodiguaient leurs plus tendres caresses, le cheval—à la chute du jour—fit un faux pas, les timons se séparèrent du véhicule et notre homme tomba, s'en apercevoir, sous les patins de derrière de l'animal. Par un hasard qui tient presque du prodige, l'homme a été trouvé mort dans la position que voici: Son cheval—qui ne pouvait pas être absolument fringant—était tranquillement assis sur la poitrine du maître inanimé, se reposant en paix de ses fatigues d'autrefois dans la position d'un chien qui fait la belle.—*Idem*.

—On dit que M. Howe livrera au public les impressions de son voyage au Nord-Ouest.

—Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* contenait 77 avis de faillite.

LE COMMERCE DE BOIS.—Le commerce de bois va être, paraît-il, une grosse affaire dans nos cantons, cet hiver. Déjà, malgré le peu de neige, que nous avons eue, il est commencé pour plusieurs. Quelques entrepreneurs industriels se préparent à ouvrir de vastes chantiers, où les pauvres travailleurs trouveront à gagner leur vie et celle de leur famille. Tant mieux si l'activité peut rendre l'argent circuler, et la misère s'éloigner du foyer de nos colons industriels.—*L'Union des Cantons de l'Est*.

—Depuis un temps considérable, on s'apercevait que des lettres énergiques ne se rendaient pas à leur destination au bureau de poste d'Orléans. L'inspecteur d'Orléans a fait une investigation pour découvrir les traces de ces fraudes et l'un des employés nommé William Cluff, sur qui les soupçons se sont tombés, a été destitué avant hier. Cluff était depuis maître de poste et faisait de fortes spéculations sur ses propriétés. Il vivait dans une opulence que son salaire seul ne lui aurait pas permise.

—Un jeune enfant de 9 ans fils d'un nommé Dickson d'un village de Richmond, a été tué samedi le 20 du courant par un train venant de Island Pond et se rendant à Montréal. L'enfant, parait-il, se tenait sur la ligne pour faire le brave et voir jusqu'à quel point il pourrait laisser approcher les chars qui venaient à toute vitesse. Quand il voulut s'éloigner il était trop tard. Il a été lancé à l'air et dix pieds de hauteur et n'a survécu que quelques instants à l'accident.—*Courrier de St. Hyacinthe*.

ÉTRANGE.—Voici un phénomène des plus étranges: Rue des Curés, à Pointe-aux-Lacs, vient de naître une enfant, Marie-Éloïse M., dont la moitié du corps est du plus beau noir, depuis la tête jusqu'aux pieds, et l'autre moitié de la blancheur la plus irréprochable.....

VENTES PAR LE SHERIFF.

MOIS DE DÉCEMBRE Joseph Thibodeau, cultivateur, de St. Justin, 25 Pierre Fleury, fils, de St. Justin; une terre située dans la paroisse de St. Justin; vente le 20 décembre. Louis E. Gervais, écrivain, marchand, de Trois-Rivières, 25 Louis Adam dit Labrèche, menuisier, de Trois-Rivières, un emplacement sur la rue St. George; vente le 16 décembre. La compagnie de dépôt et de prêt pour le Haut-Canada (trust and loan company), espart; un lot de terre, à l'extrémité des rues Notre-Dame et St. René avec maison en briques à deux étages et autres bâtiments; un lot de terre au sud-ouest de la rue St. René avec hangar en pierre et fonderie; vente le 24 décembre.

MOIS DE JANVIER Auguste LaRue, bourgeois, de Trois-Rivières, G. B. Hall, commerçant, de Montmorency et Dame veuve J. E. Turcotte et Louis Marchand, cultivateur, de St. Maurice; une terre dans la paroisse de St. Maurice; vente le 15 janvier. P. O. Désilest marchand, de St. Etienne, 25 Antoine Fréchette, de St. Etienne; une terre à St. Etienne; vente le 18 janvier. L'hon. Louis Renaud, marchand, de Montréal, 25 Calixte Bernard, menuisier, de Trois-Rivières; la moitié indivise d'une terre dans Ste. Marguerite; deux terres à St. Maurice; vente le 22 janvier.

Joseph Frigon, marchand, de St. Maurice, et Joseph Ulysse Morin, cultivateur, de St. Maurice; vente le 29 janvier.

MOIS DE FÉVRIER. Elle Rinfret, notaire et marchand, de St. Stanislas, et Joseph Ayotte, de St. Stanislas, deux terres dans St. Stanislas; vente le 12 février.

MARIAGES. A Yamachiche, le 25 courant, par le Rév. M. Dorion, curé du lieu. M. Hercule Milot, fils de Godfroy Milot. Ecr. à Marie Éléonore Lamy, fille de feu. Charles Lamy, Ecr.

AVIS SPECIAUX.

La Santé vaut-elle la peine d'en avoir? Si vous pensez qu'oui, levez, malade, vous êtes invité à suivre l'exemple de cet homme...

IMPORTANT TMOIGNAGE

Employé de la Douane d'Ottawa. La lettre suivante a été reçue par M. George Mortimer, pharmacien droguiste, Sussex Street, à Ottawa City.

PAIN KILLER.

RENÈDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUÉRISON DES Crampes et douleurs dans l'Estomac. Pour Moutures, Brûlures, Teigne, Entorses, Enflures des Articulations, Maux de Dents, Éruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme.

BAZAR.

LES Dames directrices de la Société des Dames Charitables des Trois-Rivières, trouvant plus avantageux de tenir leur Bazar annuel en hiver, ont décidé que ce Bazar aura lieu dans la bâtisse des Frères des Écoles Chrétiennes, LUNDI, le 27 décembre prochain et les jours suivants.

Ménagez votre vue!!

Myopes et Presbytes, venez voir. Le soussigné désire informer le public qu'il a reçu un nouvel assortiment de LUNETTES PERFECTIONNÉES de LAZARUS, MORRIS ET CIE.

W. A. J. Whiteford,

HORLOGER ET BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 16 novembre 1869. 73

CARIOLES ET SLEIGHS.

M. Joseph Thompson Est l'agent à Trois-Rivières, pour la vente des voitures d'hiver de la célèbre manufacture de M. Ed. GINGRAS DE QUÉBEC.

CRACKERS

CRACKERS

BUREAU,

CONFISEUR, BOULANGER DE BISCUITS, Rue Notre-Dame TROIS-RIVIÈRES

CRINOLINES

CRINOLINES

J. F. V. BUREAU,

Manufacturier de Crinolines de tous les prix en gros. RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIÈRES.

JOSEPH CHAMPOUX,

RUE BADEAU, Pres du Marche DANS LE MAGASIN AUGUSTE GILBERT, A toujours en mains un assortiment choisi D'ÉPICERIES, VINS, EAU DE VIE, GENIÈVRE Et de provisions. Trois-Rivières, 15 Août 1869 1-30

Chaussures!

M. CHS. ROBITAILLE, ARCHIN D DE CHAUSSURES, Rue du Platon, Ayant acheté un fonds de Banqueroute de

5,000 Paires de CHAUSSURES DE Toutes sortes, LES OFFRE EN VENTE A 12 POUR 100

A plus bas prix que sur le marché en gros de Montréal. Il sollicite une visite à son établissement, surtout de la part des marchands de la campagne. Trois-Rivières 10 Sept. 1869. 42

CORDONNIER & BOUTIER, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières 25 Oct. 1869

AVIS.

N. L. DeNoencourt, Avocat, a transporté son bureau, porte voisine de sa demeure privée, Rue Royale.

Dr. Page Dentiste

Et agent DE PIANOS, MÉLODIUMS ET MACHINES A COUDRE. OFFICE au-dessus du magasin de LOUIS BRUNELLE & Frère, Rue Platon. Trois-Rivières, 1 juin 1868. 1

AVIS IMPORTANT!

Chaussures, Claques, Feu res!

LES Soussignés Marchands de MARCHANDISES SÈCHES, et CHAUSSURES en général, désirent informer le public de cette cité et des environs, que par suite d'un arrangement pris avec une manufacture de caoutchouc, ils tiendront à l'avenir l'assortiment le plus considérable de cette cité, en fait de

Clagues, de doublées, Chaussures en feutre, claquées en caoutchouc, POUR DAMES, MESSIEURS, ET ENFANTS.

ET cet arrangement leur donne l'avantage de pouvoir vendre ces articles à des PRIX EXTÊMEMENT BAS, et qui défient toute compétition.

ET Pour le commerce, on peut vendre ces articles par boîtes de 25 paires assorties, au prix du marché en gros de Montréal, payable en argent dur au pair. AU MAGASIN NOUVEAU, Rue Notre-Dame, FRIGON & FRÈRE. Trois-Rivières, 3 novembre 1869.

ON vient de recevoir 4000 lbs. coton fil supérieur, couleurs assorties, 100 paires couvertes CANADIENNES croisées. Ainsi qu'un assortiment complet de Marchandises Sèches, Chaussures de toutes grandeurs, Hards, Cierges, etc., qu'on vendra au PRIX LES PLUS BAS. FRIGON & FRÈRE. Trois-Rivières, 3 novembre 1869.

TAILLEUR! TAILLEUR!

S'ÉTANT assuré les services d'un TAILLEUR de première classe, les soussignés prendront des commandes pour toute espèce de hardes exécutées avec soin et au plus bas prix Au Magasin Nouveau, RUE NOTRE-DAME, FRIGON & FRÈRE. Trois-Rivières, 3 novembre 1869.

ACTE DE FAILLITE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE District de Trois-Rivières. Dans l'affaire de HART & FONTAINE FAILLIS. AVIS est par le présent donné, que le vingt-huitième jour de décembre prochain, à dix heures A. M. ou aussitôt que Conseil pourra être entendu le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. FÉLIX DYDIME FONTAINE, Par S. L. DE LOTTINVILLE, son procureur ad litem. Trois-Rivières, 15 novembre 1869

BIEN-ETRE ET CONFORT.



L'avantage d'une vue parfaite!

Il n'y a rien qui vaille une vue parfaite, et on ne peut avoir une vue parfaite qu'en faisant usage de LUNETTES PARFAITES. On sait combien il est difficile de s'en procurer. MM. LAZARUS & MORRIS Oculistes et Opticiens HARTFORD, CONN., Fabricants des célèbres Lunettes perfectionnées, après des années d'expérience, d'efforts et de dépenses, ont pu produire ce GrandD esideratum.

Lunettes parfaites, qui ont été vendues à profusion dans les Etats-Unis, l'île du Prince-Édouard et la Puissance du Canada, durant les neuf dernières années. Ces célèbres lunettes perfectionnées ne fatiguent jamais les yeux et durent des années sans changer. Seul Agent pour le district de Trois-Rivières: W. A. J. WHITEFORD Horloger et BIJOUTIER, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES, 25 Sept. 1869.

Acte Concernant la Faillite de 1869

PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières. Cour Supérieure, Dans l'affaire de JOHN MARCOUX, FAILLI. Le vingt-neuvième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. JOHN MARCOUX, par L. G. BOURDAGES, son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 20 Nov. 1869. 71

Acte concernant la faillite 1869.

Canada, Province de Québec, District de Trois-Rivières. DANS LA COUR SUPERIEURE. Dans l'affaire de OCTAVE BRISSETTE, FAILLI. Le trentième jour de décembre prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. OCTAVE BRISSETTE, par P. A. BOUDREAULT, son procureur ad litem. Trois-Rivières, 18 Novembre 1869. 70

Acte de faillite de 1864

Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, marchand, de la paroisse St. Etienne, dans le district de Trois-Rivières, FAILLI. Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au trente du présent mois de novembre inclusivement. T. E. NORMAND, Syndic Officiel. Trois-Rivières, 2 novembre 1869. 63

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de NARCISSE RICHER LAFLECHE, Commerçant de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Nicolet, comté de Nicolet, FAILLI. Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue St. Joseph, le septième jour de décembre prochain à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic. T. E. NORMAND, Syndic provisoire. Trois-Rivières, rue St. Joseph, 12 Novembre 1869.

ACTE DE FAILLITE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières. DANS LA COUR SUPERIEURE Dans l'affaire de ABRAHAM S. HART, FAILLI Et de HART & FONTAINE, FAILLIS. Le dix-septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. Trois-Rivières, 6 novembre 1869. ABRAHAM S. HART.

Acte Concernant la Faillite 1869

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE District de Trois-Rivières. Dans la faillite de JEAN-BAPTISTE SCOTT. AVIS est par le présent donné que le vingt huitième jour de décembre prochain, le soussigné fera application à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. JEAN-BAPTISTE SCOTT, Par N. L. DENONCOURT, Son procureur ad litem. 68

Acte de faillite de 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières. COUR SUPERIEURE Dans la faillite de A. W. BERNIER. Le vingt-neuvième jour de décembre prochain le soussigné s'adressera à la dite Cour, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. Trois-Rivières, 20 novembre 1869. A. W. BERNIER, Par L. G. BOURDAGES, Son procureur ad litem.



Avis. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Québec, le 27 octobre 1869. Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée le ou avant le quatorzième jour du mois de décembre prochain. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. 62

GRANDE NOUVELLE!

Le Soussigné a reçu une quantité de MARCHANDISES SÈCHES achetées aux encans des dernières grandes faillites de Montréal, consistant en

- Robes de soie, Etoffes à robes, Drap pour manteaux, Winsay, Tweed canadien, Indienne, Shitting et Coton jaune.

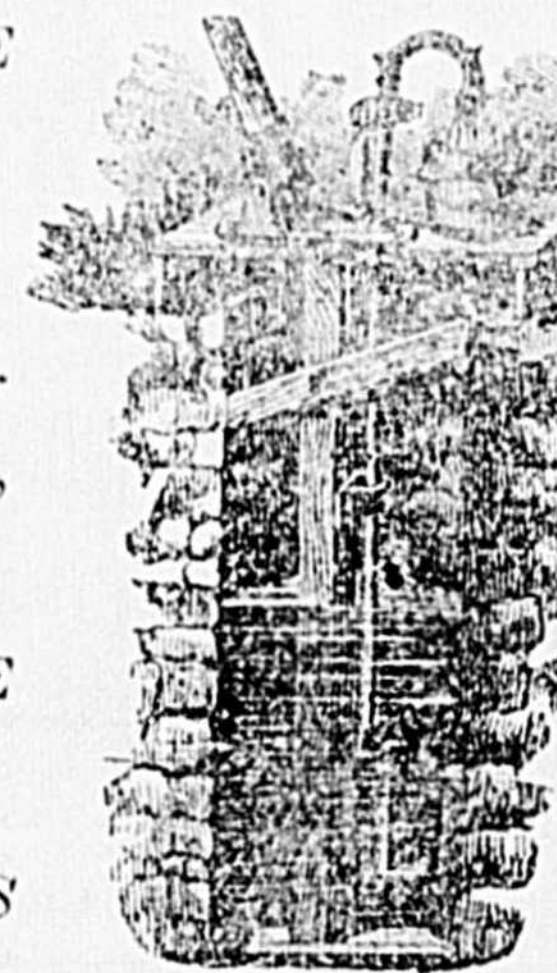
Le tout à 12 p 100 au-dessous du prix de gros. THOMPSON LORD, Trois-Rivières, 29 Nov. 1869. 74

LA POMPE SUBMERGÉE

INCENDIES, MAISONS, FERMES, MOULINS, MANUFACTURES, ETC., ETC. POUR

Pour arroser les Jardins, laver les Fenêtres et les Voitures.

MANIÈRE DE LA MONTER. La plus simple, la moins coûteuse, la plus puissante, la plus durable, la plus sûre de toutes les pompes connues. Puissance: de 15 à 500 gallons à la minute.



SIMPLICITÉ. — La pompe entière n'est composée que de quelques parties qu'un ouvrier ordinaire peut ôter et remonter. DURÉE. — Comme cette pompe est toujours submergée, elle est parfaitement lubrifiée et il n'est pas besoin d'entourer d'étoupe le piston. Celles qui sont galvanisées résistent à l'action de la plupart des acides ou des alcalis, mieux que tout autre métal ordinairement employé pour les pompes; sans compter qu'elles ne donnent aucun goût mauvais à l'eau, mais qu'étant placées au fond d'un puits, elles fournissent toujours la plus froide eau. ELLE NE GRÈLE JAMAIS. — Parcequ'il ne reste pas d'eau dans le tuyau, quand elle est fonctionnelle pas. PUISSANCE. — Elle excède en force toute autre pompe. Pourvue d'une hose elle peut lancer un jet d'eau à une hauteur de 60 à 125 pieds, avec un seul homme pour la mettre en opération; ce qui la rend spécialement précieuse pour éteindre les incendies, laver les wagons, arroser les jardins, les pelouses, &c., prenant l'eau à une grande profondeur. Un enfant peut la faire fonctionner avec une facilité comparativement grande. BON MARCHÉ. — Proportionnellement à sa capacité jointe au fait qu'elle ne se dérange rarement ou presque jamais, elle surpasse toutes les autres pompes DE MOITIE au moins, sous le rapport de l'économie. N. B. — Les ordres adressés à J. E. Barnaby, Trois-Rivières, recevront une attention immédiate. J. E. Barnaby, Sous-Agent, HOTEL FARMER, TROIS-RIVIÈRES.

S. B. SCOTT, & Cie., Agent, 345, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.



W. A. J. WHITEFORD, AGENT POUR TROIS-RIVIÈRES. ON PEUT ACHETER CES MONTRES CHEZ

W. A. J. WHITEFORD, AGENT POUR TROIS-RIVIÈRES. On peut aussi se procurer, chez M. Whiteford, toutes espèces de bijoux brillantes et colorés. Trois-Rivières, 1 Juillet, 1869. a-12

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT. Une prairie, dans la paroisse St. Antoine de LaBaie, à un mille en bas du Village, entre le grand chemin et la commune.

L'HISTOIRE DES TROIS-RIVIERES, Est sous presse. On s'abonne chez :

- Ms. Dufresne, frères, libraires Trois-Rivières, M. le Dr. Dufresne, St. Stanislas, M. A. Lord, Yamachiche, M. J. Tassé, (la Minerve), Montréal, M. J. Frigon, St. Maurice, M. le Dr. Grenier, St. Maurice, M. E. Brassard Avocat, Sorel, M. T. E. Normand, Cap de la Magdeleine, P. Z. Cormier, Sherbrooke, Bureau de Poste, Nicolet, Bureau de Poste, Yamachiche, M. L. D'Argy, St. Zéphirin de Courval, M. F. X. St. Arnaud, Ste. Geneviève, E. M. Hart courtier, Trois-Rivières, G. B. Houlston do do do, A. J. Martineau, Champlain, A. O. Houde, Notaire, St. Célestin, Dr. Bald, St. Barnabé, L. O. Maurault, St. Simon "Bagot" A. Laperrière, Biblio. du Parlement, Ottawa A. Desaulniers, M. P. P., Maskinongé.

J. O. H. CRAIG, MARCHAND.

ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES. ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de gout; Ire qualité de draps et casimirs, flanelles en grande variété; gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc.

Denechaud & Dagneau, Marchands - Epiciers, RUE DU PLATON

M. Denechaud remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné dans le passé. Aujourd'hui qu'il a pris un associé pour agrandir le cercle de ses affaires, il espère avoir encore sa part du patronage public.

HOTEL ST.-MAURICE.

Joseph Dufresne, Fils. INFORME ses amis et le public voyageur qu'il vient d'ouvrir son hotel dans la maison de brique, à trois étages, rue du fleuve, presque en face de L'Hotel Farmer

Max. Gauthier, RUE DU PLATON.

LE propriétaire de cet Hotel, tout en remerciant ses amis et le public voyageur pour l'encouragement passé, les informe que ses vins et liqueurs sont toujours de lère qualité, ses chambres confortables, sa table servie des prix très bas.

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOUIN Propriétaire. Three Rivers, 9 June 1868.

S. McCLUNG, Horloger et Bijoutier,

Horloger et Bijoutier, PORTE VOISINE DE V. Gullet, Ecr.. N. P. RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

DESIRE informer le public qu'il offre constamment en vente un grand assortiment de Montres en Or et en Argent, du meilleur goût et de toutes les grandeurs.

Ceux qui désirent avoir une montre de première qualité feront bien de s'adresser à lui, car il possède un bel assortiment, fait pour lui, sur commande, par ses amis en Europe, d'une qualité supérieure, plus solide et plus durable que les montres ordinaires.

Ses meilleures montres portent le nom de S. McClung, comme garantie de leur supériorité. L'on trouvera à son établissement le plus vaste et le plus riche assortiment de bijouteries qui ait jamais été offert en vente à Trois-Rivières.

Modérés. M. S. McClung a travaillé dans les premières manufactures d'Europe, aussi est-il possesseur d'un assortiment d'outils les plus variés et les plus complets, il se charge de réparer toutes les montres confiées à ses soins aussi promptement et au même degré de perfection qu'on peut le faire en Europe, à Londres ou à Paris, et à des prix très

L. E. GERVAIS.



M. L. E. Gervais vient de recevoir un ASSORTIMENT considérable de marchandises nouvelles qu'il vendra à des prix Extrêmement bas.

Pilules Végétales BRISTOL,

LE GRAND REMÈDE Pour toutes les Maladies DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE. Renfermées dans des fioles de verres et garanties pour se conserver dans tous les climats.

HOTEL ST.-MAURICE.

Joseph Dufresne, Fils. INFORME ses amis et le public voyageur qu'il vient d'ouvrir son hotel dans la maison de brique, à trois étages, rue du fleuve, presque en face de L'Hotel Farmer

Max. Gauthier, RUE DU PLATON.

LE propriétaire de cet Hotel, tout en remerciant ses amis et le public voyageur pour l'encouragement passé, les informe que ses vins et liqueurs sont toujours de lère qualité, ses chambres confortables, sa table servie des prix très bas.

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOUIN Propriétaire. Three Rivers, 9 June 1868.

COMPAGNIE D'Assurance Impériale CONTRE LE FEU 1803 ETABLIE EN 1803. BUREAU EN CHEF : LONDRES.

Agence pour le Canada, 61 & 65 Rue St. François Xavier MONTRÉAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ, £ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice,

CHS. DEMOULIN, WILL. A. RINTOUL, Agent. Trois-Rivières, 1 nov. 1869



Salspareille DE BRISTOL.

EN GRANDES BOUTEILLES, LE GRAND Purificateur du Sang! Est spécialement recommandé Pour le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation est entravée, et les humeurs rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MÉDICALE Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer LA GUÉRISON PERMANENTE Des cas les plus dangereux et les plus invétérés de scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abscess, Ulcères,

et pour toutes espèces d'Eruptions scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Eclaires, Scorbut, Névralgie, Dantes, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Mal d'Estomac, Jaunisse, Teignes, etc., etc. SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

C'est le meilleur remède, et de fait sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les maladies peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation le moindre particule de substance mercurielle, minérale ou vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de Lanman et Kemp se trouve sur l'affiche bleue. La Salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montréal agents généraux pour le Canada, aussi en vente chez J. F. Henry, Montréal et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecines. Trois-Rivières, 1 mai 1868.

Bois de Service. A VENDRE.

LES MENUISIERS et CONSTRUCTEURS en bois, trouveront toujours aux Moulins à Scie du St. Maurice (Ward) un bon assortiment de pin et d'autres bois de Service, secs, de toutes les qualités et de toutes les épaisseurs. Trois-Rivières, 1 juin 1868.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilège exclusif ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS, (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la Gazette officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE. Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 19 août 1869.

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de la Province de Québec pour l'incorporation d'une compagnie pour la construction et l'exploitation d'un chemin à lisses, de colonisation, entre Trois-Rivières et les grandes Piles, sur le St. Maurice. Trois-Rivières, 28 Aout 1869.

Notice

IS hereby given that an APPLICATION will be made to the Québec legislature in its next session in order to amend the act 20 Vic. chap. 149, intitled: "An act to incorporate the St. Maurice Railway and Navigation Company." Three Rivers, August 30th 1869.

Avis

EST par le présent donné qu'il sera fait APPLICATION à la législature de Québec en sa prochaine session pour amender l'acte 20 Vic. chap. 149, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la navigation du St. Maurice." Trois-Rivières, 30 Août 1869.

Public Notice

IS hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Québec, for the incorporation of a company for the construction and working of a colonization railway, between Three Rivers and the Grandes Piles, on the St. Maurice. Three Rivers, 28th August 1869.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'il sera présenté, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, un BILL pour confirmer l'arpentage et le bornage de la ligne de Division entre les townships de Grantham et d'Upton. Québec, 2 Novembre 1869.

"Le Constitutionnel."

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$3.00. " 6 mois..... 1.50.

payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$3 50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrerages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.-Les annonces sont cotées sur types Brevier.

La première insertion par ligne.... 7 cts. Les ins. subséquentes par ligne.... 2 cts. Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$30.00

do " " six mois 20.00 do " " trois " 10.00

Adresse d'Affaires, par année..... \$3

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: ci-devant bureau du Bas-Canada, au-dessus du magasin de GOD. LASALLE Ecr., Rue Notre-Dame, Trois Rivières.

T. E. NORMAND & Cie. Editeurs Propriétaires.



IMPRIMERIE DU JOURNAL

LE CONSTITUTIONNEL

Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES

ABONNEMENT A L'ED.-HEBDOMADAIRE

Un an -- \$1.00 6 mois -- 0.50

On exécute toutes sortes d'Impressions tel que

FACTUMS DE COUR, BLANCS D'AVOCATS pour la COUR SUPERIEURE, DE CIRCUIT, DES COMMISSAIRES ET MAGISTRATS, SUBPENAS,

BLANCS DE NOTAIRES, ACTES DE VENTES, OBLIGATIONS, etc., etc., BLANCS DE TOUTES SORTES, PAMPHLETS, TETES DE COMPTES, CARTES DE LUX

FACTUMS DE COMMERCE, CARTES D'AFFAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CIRCULAIRES DE LUXE, PROGRAMMES DE TOUTES SORTES, PLACARDS, ETC., ETC. Aussi ROLES D'EVALUATION pour Ecole et Municipalités.

Tous ces ouvrages sont faits avec une scrupuleuse attention, et à un prix très-moderé. l'acquisition de caractères variés et nouveaux que nous avons faite, nous espérons pouvoir satisfaire tous ceux qui voudront bien nous favoriser de leur patronage.

Toute lettre concernant l'administration doit être adressée franco à

T. E. NORMAND & Cie, Editeurs-Propriétaires,

2me Etage du Magasin de

M. GODF. LASSALLE

Grande rue Notre-Dame.

Trois-Rivières, 4 Septembre 1868.